

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-172

**OBJET : DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX
USÉES**

DÉCLARATION SANS SUITE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D1_1_2_172-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D1-1-2-172**OBJET : DIAGNOSTIC ET SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DES EAUX USÉES
DÉCLARATION SANS SUITE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Elle concerne un accord-cadre pour un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées dont la date de remise des offres était fixée au 11 septembre 2023 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 02 octobre 2023 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	60 %
2 – Valeur Technique	40 %
2.1 – Moyens humains et qualifications des personnes dédiées aux études	30 %
2.2 – Matériels utilisés	10 %

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ETEN 82 (en groupement)	82800 - Nègrepelisse

A l'issue de l'analyse des offres, le candidat ETEN 82 présente les compétences techniques et les moyens humains pour répondre au besoin demandé.

Cependant, l'offre financière proposée ne permettra pas à la Communauté de Communes des Deux Rives de réaliser son planning prévisionnel par rapport au financement envisagé.

Par ailleurs, une seule offre a été remise ce qui ne permet pas d'obtenir la concurrence souhaitée lors du lancement du marché.

En conséquence, le Président propose :

- de déclarer la procédure sans suite, en vertu des dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, et de la relancer ultérieurement

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D1_1_2_172-DE
Reçu le 14/12/2023

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le courrier d'information de la déclaration sans suite au candidat et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de déclarer la procédure sans suite, en vertu des dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, et de la relancer ultérieurement
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le courrier d'information de la déclaration sans suite au candidat et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET